



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13-INT-146

Déposé le : 02.07.13

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

« Marchés publics – valoriser la formation et la relève au sein des entreprises soumissionnaires »

Texte déposé

Nul ne conteste l'importance de la formation professionnelle dans notre pays, garantie d'un faible taux de chômage, et le manque récurrent de places d'apprentissages. Les collectivités publiques ont un rôle à jouer dans ce cadre et elles doivent tout mettre en œuvre pour encourager les entreprises formatrices. Cela doit notamment être le cas dans les procédures d'attribution des marchés publics. Le Canton de Vaud a déjà pris conscience de l'importance de l'enjeu et a prévu dans son règlement du 7 juillet 2004 d'application de la loi du 24 juin 1996 sur les marchés publics que la formation pouvait constituer un critère complémentaire d'adjudication (art. 37 al. 2 RLMP). Il s'agit donc d'une condition secondaire, de sorte que les adjudicateurs peuvent l'écartier purement et simplement des critères figurant dans leurs offres, ce qui arrive malheureusement fréquemment en pratique.

Cependant, la Confédération est allée plus loin. En effet, le Conseil fédéral a récemment mis en consultation un avant-projet de révision de la loi fédérale du 16 décembre 1994 sur les marchés publics (LMP) qui fait suite à une initiative parlementaire déposée le 20 juin 2003 par le Conseiller national Ruedi Lustenberger (03.445) demandant à ce que la formation des personnes en formation professionnelle initiale (apprentis) constitue un critère pour l'adjudication des marchés publics fédéraux. Ce projet prévoit de modifier l'art. 21 al. 1 LMP selon les termes suivants : « Le marché est adjudgé au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement. Celle-ci est évaluée en fonction de différents critères, notamment le délai de livraison, la qualité, le prix, la rentabilité, les coûts d'exploitation, le service après-vente, l'adéquation de la prestation, le caractère esthétique, le caractère écologique, la valeur technique et la formation de personnes en formation professionnelle initiale ». Autrement dit, la Confédération considère désormais la formation comme l'un des critères principaux dans le cadre des soumissions pour l'accession à ses

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

marchés publics. Cela signifie qu'il doit figurer obligatoirement dans l'évaluation des offres.

Introduire dans le droit vaudois des marchés publics une disposition plus contraignante sur le modèle de la réglementation fédérale permettrait d'inciter les entreprises à former plus de jeunes et mettrait fin à une inégalité de traitement entre les entreprises formatrices et celles qui ne le sont pas.

Compte tenu de ce qui précède, la présente interpellation souhaite poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Pourquoi le Conseil d'Etat n'applique-t-il pas dans tous les cas d'adjudication au niveau national ou international le critère de pondération « formation des apprentis » dans la grille d'évaluation ?
2. Quel sont les obstacles légaux ou conventionnels qui empêchent le Conseil d'Etat de s'inspirer dès maintenant du projet de la Confédération mentionné ?
3. S'il existe une marge de manœuvre, le Conseil d'Etat entend-il y recourir ?

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer

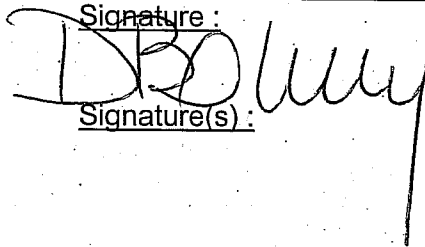


Nom et prénom de l'auteur :

Bonny Dominique

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attfinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crotfazz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmolin Martial	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durusset José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Martinet Philippe	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voilet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neiryck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric